

Guide de l'étudiant

Table des matières

Rôle des institutions dans le cadre du programme KA 171	1
L'institution d'envoi est responsable de :	1
L'institution d'accueil est responsable de :	2
Calendrier des candidatures au sein de l'établissement d'accueil	2
Frais liés à la mobilité	3
Avant la mobilité :	3
Pendant la mobilité :	4
Documents à apporter en France.....	4
Informations concernant la demande de visa.....	5
Les étudiants non-européens doivent :	5
Assurances.....	5
Assurance habitation et responsabilité civile :	5
Assurance santé :	5
Logement.....	6
Trouver un logement à Troyes :	6
Frais et procédures liées aux logements :	6
Accueil/arrivée en France.....	6
Concernant la bourse Erasmus+.....	7
Autres liens utiles	7
Contacts à l'UTT.....	7

Rôle des institutions dans le cadre du programme KA 171

[\(Retour au sommaire\)](#)

L'institution d'envoi est responsable de :

- L'organisation et de la diffusion des appels à candidatures pour chaque début de campagne ;
- La sélection des participants et du traitement des candidatures (pour connaître les critères de sélection au programme, les candidats doivent se rapprocher des responsables de leur institution d'envoi) ;

- Assister les participants/fournir des informations sur : les programmes, les cours, le fonctionnement, les procédures à suivre, le pays/l'établissement d'accueil... ;
- La nomination des participants à l'UTT par courriel à incoming@utt.fr ;
- De garantir aux étudiants la reconnaissance de tous les crédits obtenus dans l'université d'accueil conformément à leur contrat d'apprentissage ;
- D'organiser les jurys d'équivalence et d'intégrer les résultats des participants dans leur cursus d'origine.

L'institution d'accueil est responsable de :

- L'examen des candidatures des participants par un jury d'admission ;
- L'envoi des lettres d'admission aux participants ;
- Communiquer la liste des participants admis à Campus France ;
- Etablir le contrat de mobilité Erasmus+ avec les participants ;
- Effectuer les versements des différentes contributions appliquées ;
- Proposer un stage de cours de français langue étrangère de 4 semaines créditées de 4 ECTS à tous les participants non-francophones ;
- Ouvrir un accès à la plateforme « Livinfrance » donnant accès à de nombreux services (logements, compte bancaire, assurances...) ;
- Transmettre aux participants toutes les informations pratiques liées à leur mobilité ;
- Assurer une assistance continue avec les participants et de s'informer de leur expérience ;
- Faire parvenir aux participants et aux institutions d'envoi, les relevés de notes exprimées en crédits ECTS ainsi qu'une attestation de fin de séjour.

Calendrier des candidatures au sein de l'établissement d'accueil

[\(Retour au sommaire\)](#)

- L'Institut d'envoi nomme ses étudiants à l'UTT par courriel à l'équipe incoming@utt.fr.
- L'équipe incoming invite les étudiants à s'inscrire sur la [plateforme en ligne](#).

<u>DATES LIMITES POUR :</u>	<i>Semestre d'automne (de septembre à janvier)</i>	<i>Semestre de printemps (de février à juin)</i>
<i>La nomination et la candidature en ligne des participants</i>	15 avril	15 octobre
<i>Le jury d'admission</i>	15 mai	15 novembre

Frais liés à la mobilité

[\(Retour au sommaire\)](#)

Avant la mobilité :

- **Coûts à prévoir pour venir en France** (prix donnés à titres indicatifs et susceptibles d'évoluer)

<i>Type de dépense</i>	<i>Montant approximatif</i>	<i>Commentaires</i>
Billets d'avion aller-retour	850€ à 1300€	Plus des billets d'avion sont achetés en avance moins les prix sont élevés, il est conseillé de choisir des billets modifiables voire remboursables si les dates de voyage ne sont pas certaines
Frais de visa = frais de dossier + frais campus France + souscription à l'assurance voyage + autres	100€ à 200€	Ne surtout pas payer pour une attestation logement en ligne sur Livinfrance (99€) puisque l'attestation logement est émise gratuitement par le bailleur ou par l'UTT si besoin
Frais de vaccin(s)	15€ à 70€	Se renseigner sur les vaccins obligatoires pour venir en France
Autres frais liés à la préparation du voyage	100€ à 200€	Déplacements dans le pays d'origine, certification de documents, impressions de documents, achat de fournitures
Frais de passeport (à créer ou renouveler)	100€ à 180€ (selon le pays)	Les démarches pour l'obtention du passeport sont à faire rapidement
Assurance habitation= souscription annuelle (paiement pour 1 année)	50€ à 100€	Souscription et paiement obligatoire avant d'arriver en France pour la réservation du logement (Attestation à soumettre au bailleur)
Caution du logement = 1 mois de loyer sans les charges	325€ à 500€ (selon le prix de location mensuel du logement)	Caution à payer avant votre arrivée en France afin de réserver le logement puis restituée à la sortie du logement
Coût total des dépenses à prévoir par l'étudiant avant son arrivée en France		1000€ à 2200€

Pendant la mobilité :

- **Coût de la vie en France** (prix donnés à titres indicatifs et susceptibles d'évoluer)

<i>Type de dépense</i>	<i>Montant approximatif</i>	<i>Fréquence des paiements</i>
Sport à l'UTT (optionnel)	25€ / 50€	1 semestre / Par an
Bureau des étudiants UTT (optionnel)	20€ / 30€	1 semestre / Par an
Assurance habitation (obligatoire)	50€ à 100€	Par an
Complémentaire santé (mutuelle)	5€ à 20€	Par mois
Loyer du logement (obligatoire)	350€ à 500€	Par mois
Caution du logement	1 mois de loyer	1 fois
Timbre fiscal OFII= validation des visas VLS-TS une fois arrivé en France	50€ à 225€	1 fois
Transport public BUS	10.50€ / 105€	Par mois / Par an
Nourriture	250€ à 300€	Par mois
Forfait internet et téléphone	30€ à 50€	Par mois
Autres : sorties, cultures, livres, vêtements	200€ à 300€	Par mois
<i>Coût total des dépenses à prévoir par l'étudiant à son arrivée en France</i>		<i>2000€ (à titre indicatif)</i>
<i>Budget moyen par mois pour un étudiant en France :</i>		<i>Entre 600€ à plus de 1000€ par mois</i>

Documents à apporter en France

[\(Retour au sommaire\)](#)

- Passeport et visa
- Acte de naissance (avec sa traduction française)
- Preuve de revenus/ressources financières
- Carte étudiante de l'institution d'origine
- Tous les contrats et attestations d'assurance : habitation, responsabilité civile, santé...
- Photos d'identité

ATTENTION : faire des copies scannées de tous ces documents et de les stocker en lieu sûr une fois en France afin d'éviter toute perte ou vol.

Informations concernant la demande de visa

[\(Retour au sommaire\)](#)

Les étudiants non-européens doivent :

- S'inscrire sur [CampusFrance](#) afin d'obtenir un visa long séjour (VLS-TS) ;
- Se renseigner auprès de Campus France et de l'ambassade du pays d'origine concernant les procédures à suivre, les justificatifs à soumettre et les coûts liés à ces démarches ;
- Demander à l'institut d'envoi la copie de la convention de partenariat entre l'UTT et l'institut d'envoi qu'il faut joindre au dossier de demande de visa pour faciliter les démarches et délais de traitement ;
- **Si une attestation de logement en France est à soumettre dans le dossier de demande de visa : demander au bailleur (propriétaire) d'en fournir une gratuitement (ne pas la payer sur la plateforme en ligne Livinfrance) ;**
- Le VLS-TS fera office de titre de séjour après sa [validation en ligne auprès de l'OFII](#) et l'achat d'un timbre fiscal. La validation est obligatoire et doit se faire dans les 3 mois suivant l'arrivée en France.

Assurances

[\(Retour au sommaire\)](#)

Assurance habitation et responsabilité civile :

- Assurance obligatoire afin de louer un appartement en France (fournir une attestation) ;
- Assurance à souscrire auprès d'une agence basée sur le territoire français ;
- Assurance à souscrire par les étudiants eux-mêmes ;
- Cette assurance couvre tout accident/incident dans l'habitation : dégât des eaux, incendie, cambriolage ;
- La Responsabilité Civile est souscrite et incluse dans le contrat d'assurance habitation. Elle couvre les dégâts causés à un tiers (attestation à soumettre lors de l'inscription à l'UTT) ;
- Plus d'informations [ici](#).

Assurance santé :

- Avant départ :
 - Se renseigner dans le pays d'origine sur les conditions de prise en charge des frais médicaux à l'étranger ;
 - Se renseigner sur les vaccins à réaliser pour venir en France.
- Une fois arrivés en France, les étudiants doivent obligatoirement s'inscrire en ligne à la [Caisse Primaire d'Assurance Maladie](#) (CPAM). Cette assurance est gratuite mais ne prend en charge qu'une partie des frais médicaux.

Pour une prise en charge plus complète, les étudiants peuvent souscrire à une Complémentaire Santé (mutuelle) en France ;

- Un [Pôle Santé](#) est accessible à l'UTT pour tous les étudiants, et notamment pour les étudiants en situation de handicap qui peuvent avoir besoin d'ajustements spécifiques pour le bon déroulement de leurs études, à condition de remplir et de soumettre à leur arrivée le [formulaire d'information médical](#) ;
- Plus d'informations [ici](#).

Logement

[\(Retour au sommaire\)](#)

Trouver un logement à Troyes :

- Le Pôle International de l'UTT aide les étudiants à trouver un logement via une plateforme en ligne dédiée aux étudiants de nos universités partenaires. Les étudiants qui choisissent cette option doivent le préciser au moment de leur formulaire de candidature en ligne puis reçoivent un courriel de l'équipe incoming avec les informations et les accès à cette plateforme ;
- Les étudiants ont aussi le choix de trouver un logement par leurs propres moyens ;
- Plus d'informations [ici](#).

Frais et procédures liées aux logements :

- Pour obtenir les clés de son logement :
 - Soumettre obligatoirement au bailleur une attestation d'assurance habitation ;
 - Payer une caution qui correspond à un mois de loyer. Cette caution est rendue à la sortie du logement si aucun dégât n'est constaté par le bailleur ;
 - Justifier d'un garant via le dispositif VISALE ou une personne morale.
- En France, il est possible pour tout locataire et selon ses revenus financiers de bénéficier d'une aide au logement. Pour cela, il faut s'inscrire et [soumettre de son dossier en ligne](#). L'aide au logement met beaucoup de temps à se mettre en place et parfois les étudiants internationaux sont déjà rentrés dans leur pays d'origine lorsque l'argent leur est versée. C'est pourquoi, tout étudiant doit être capable de payer l'intégralité de son loyer chaque mois ;
- Plus d'informations [ici](#).

Accueil/arrivée en France

[\(Retour au sommaire\)](#)

- Le Pôle International de l'UTT organise l'accueil des étudiants en France pour ceux qui en font le choix lors de leur candidature en ligne. Cet accueil est organisé selon des dates et des instructions bien précises ;
- Les étudiants qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas bénéficier de l'offre d'accueil doivent se rendre à Troyes et à l'UTT par leurs propres moyens ;
- Plus d'information [ici](#).

Concernant la bourse Erasmus+

[\(Retour au sommaire\)](#)

- La responsable en charge de la gestion des bourses transmet aux candidats : les documents requis à compléter et retourner par courriel à la suite du jury d'admission UTT
- Plus d'information [ici](#).

Autres liens utiles

[\(Retour au sommaire\)](#)

- [La vie en France et à Troyes](#)
- [Vie étudiante à l'UTT](#)
- [Calendrier Académique](#) de l'UTT

Contacts à l'UTT

[\(Retour au sommaire\)](#)

- Equipe en charge de l'accueil des étudiants internationaux :
incoming@utt.fr
- Personne en charge du suivi administratif et financier des bourses KA171 :
elodie.mauffroy@utt.fr